

## Postulat

### "Pour un recyclage complet des déchets plastiques sur sol vaudois"

Conformément à la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (RS 814.01), et à la Loi cantonale sur la gestion des déchets (RSV 814.11), les communes ont introduit au 01.01.2013 une taxe au sac pour financer une partie de l'élimination des déchets.

Cette taxe, qui se veut incitative, pousse manifestement nos concitoyennes et concitoyens à trier, ou à mieux trier leurs déchets, au vu des statistiques à ce sujet publiées depuis l'introduction de cette taxe.

Force est toutefois de constater que le droit fédéral et le droit cantonal sont malheureusement lacunaires lorsqu'il s'agit d'obliger les commerces et les collectivités publiques à mettre en place des systèmes de tri pour tous les types de déchets, vraisemblablement par manque de vision politique à long terme, et par méconnaissance des possibilités technologiques, le tout conditionné par des réflexions financières à court-terme, que les générations futures paieront inmanquablement.

Le tri des différents plastiques est ainsi aujourd'hui le véritable parent pauvre de l'arsenal législatif alors même qu'il existe des possibilités technologiques de procéder au recyclage des différentes catégories de plastique des catégories 01 à 07 selon la norme européenne 97/129/CE, qu'ils soient ménagers et/ou alimentaires.

Si le PET (01, les bouteilles de boisson, ...) est couramment recyclé par les commerces, seules les communes de bonne volonté le recyclent aussi. Concernant le PEHD (02, les bouteilles de lait, de savon liquide ou de cosmétiques, ...), quelques commerces, dont les grands distributeurs, et quelques communes seulement, le récupèrent.

Quant aux autres plastiques, notamment le PVC (03, les meubles de jardin, ...), le PELD (04, les sacs et films divers, ...), le PP (05, les jouets ou les emballages, ...) ou le PS (06, les barquettes, les mousses d'emballage ou les stylos, ...), leur recyclage n'a lieu que très rarement au gré des entreprises ou des communes pour qui l'écologie et le développement durable ne sont pas que des slogans publicitaires ou électoraux.

Tous ces plastiques sont pourtant aujourd'hui techniquement recyclables, et la matière ainsi recyclée peut être réinjectée dans les cycles de production industriels avec un bilan environnemental et énergétique meilleur que s'il avait fallu produire la même matière à partir de pétrole ou de gaz bruts.

Selon les analyses de cycle de vie, et selon la catégorie de plastique, il faut ainsi de 40 à 80% d'énergie en moins pour produire de la matière neuve à partir de matière recyclée et, lorsque la matière recyclée se substitue à la matière plastique vierge à des taux de substitution proche de 1, le recyclage s'avère plus avantageux que la valorisation énergétique en usine d'incinération.

Or les déchets plastiques, qu'ils soient ménagers et/ou alimentaires, occupent un volume important des déchets qui finissent dans nos poubelles, faute de pouvoir les recycler ou de savoir comment il est possible de les recycler.

Aujourd'hui, selon l'analyse de l'OFEV (« Erhebung der Kehrichtzusammensetzung 2012 »), les plastiques représentent en Suisse en moyenne 11% du contenu des sacs de déchets ménagers, et chaque citoyen produit environ 91 kg de déchets plastiques ménagers par année, soit 13% de la quantité totale de déchets urbains produite par personne et par année (700 kg en 2015).

Par ailleurs, si certains commerces, entreprises et communes récupèrent certains plastiques, le recyclage ne semble pas toujours effectif car les plastiques récupérés, parce qu'ils constituent un carburant à très haut pouvoir calorifique, finissent malheureusement souvent incinérés.

Ainsi, selon l'OFEV et Swissrecycling, le PET est recyclé à hauteur de 83% alors même qu'il ne constitue qu'environ 5% du plastique recyclable et que le plastique, toutes catégories confondues, n'est recyclé qu'à hauteur de 5% au total... La différence sert clairement à alimenter les fours des usines d'incinération...

L'OFEV indique par exemple que sur les 5.7 millions de tonnes de déchets urbains produits en 2015, la moitié a été incinérée, dont pas moins de 13% de plastiques. L'incinération concerne donc chaque année 80% des déchets plastiques, soit environ 650'000 tonnes, dont quelques 8000 tonnes de PET, principalement par manque d'offres de tri du PET dans les communes.

Ceci est absolument regrettable lorsqu'on sait que le PET neuf est fabriqué à partir de pétrole ou de gaz naturel, et que la fabrication de 1 kg de PET (soit environ 25 bouteilles d'un litre) nécessite presque 2 kg de pétrole brut.

Les générations futures apprécieront, ce d'autant plus que le recyclage des plastiques est aujourd'hui une affaire économiquement intéressante... !!!

Se fondant sur ce triste constat et sachant que l'immense majorité des plastiques utilisés aujourd'hui en Suisse sont des polymères fabriqués essentiellement à partir d'une matière non renouvelable, les hydrocarbures, pétrole ou gaz, les soussignés ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

1. d'étudier la mise en place à l'échelon cantonal de filières de recyclage de tous les déchets plastiques des catégories 01 à 07 selon la norme européenne 97/129/CE, qu'ils soient ménagers et/ou alimentaires ; ces filières devront garantir le retour optimal des matières plastiques recyclées dans le circuit de production industriel ;
2. d'étudier la mise en place d'un concept d'information à la population sur la manière de recycler correctement les déchets plastiques.

Merci de penser aux générations futures !

Chavannes-près-Renens, 13.09.2016

Alexandre RYDLO, Député socialiste

Développement et renvoi en commission d'étude souhaités

Dépôt au nom du Groupe socialiste

Postulat " Pour un recyclage complet des déchets plastique sur val d'aoste "

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Cretegnny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegnny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Chevalley Christine	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie 
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pillonel Cédric 	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Probst Delphine 	Stürner Felix 
Manzini Pascale 	Randin Philippe 	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves 	Thalmann Muriel 
Martin Josée	Räss Etienne 	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves 	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire 	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis 
Miéville Laurent	Rochat Nicolas 	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel 	Romano Myriam	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet Catherine 	Vuarnoz Annick 
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Mossi Michele 	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Züger Eric 
Nicolet Jean-Marc 	Schaller Graziella 	